

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/18 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : DEMANDE DE SUVENTION POUR LE RENOUELEMENT DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU TRIEVES

Le 2^{ème} Plan Pastoral Territorial (PPT) du Trièves se termine en décembre 2023. Pour rappel, de 2019 à 2023 ce dispositif aura permis de soutenir l'investissement dans les alpages du territoire pour améliorer les conditions de vie et de travail en alpage, de renforcer les potentiels techniques et productifs des espaces pastoraux du Trièves, de questionner les pratiques pour optimiser leur gestion et de sensibiliser le grand public sur les activités pastorales du Trièves.

Au vu des problématiques pastorales du territoire et des besoins d'investissement dans les alpages, le Comité de Pilotage de PPT du Trièves qui s'est réuni le 23 novembre 2022, a acté son souhait de disposer d'un PPT opérationnel dès 2024.

Le renouvellement d'un PPT nécessite un travail d'évaluation et de diagnostic préalables, ainsi qu'une phase de concertation pour définir un plan d'actions répondant aux enjeux du territoire.

La Communauté de Communes du Trièves propose de réaliser une demande d'aide à la Région pour cette phase de renouvellement du PPT Trièves en s'appuyant sur une mission d'accompagnement de la Fédération des Alpes de l'Isère selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Fédération des Alpes de l'Isère	9 532 €	Région (60 %)	6 906 €
Animation CCT	1 978 €	Autofinancement (40 %)	4 604 €
TOTAL DEPENSES	11 510 €	TOTAL RECETTES	11 510 €

Il est proposé au conseil communautaire de valider le plan de financement tel que défini ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide de 6906€ auprès de la Région et à

engager une mission d'accompagnement de cette élaboration auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **VALIDE** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une aide de 6906€ auprès de la Région pour le renouvellement du Plan Pastoral Territorial du Trièves,
- **AUTORISE** le Président à engager une mission d'accompagnement de cette élaboration auprès de la Fédération des Alpagnes de l'Isère et à signer tout document en rapport

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/3/23 et de sa publication le 14/3/23